

ABONNEMENT

| | |
|----------------------|--------|
| SAUMUR | |
| Un an | 25 fr. |
| Six mois | 13 |
| Trois mois | 7 |
| Poste | |
| Un an | 30 fr. |
| Six mois | 16 |
| Trois mois | 8 |

On s'abonne

A SAUMUR

Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

| | |
|------------------------------|----|
| Annonces, la ligne | 20 |
| Réclames, — | 30 |
| Faits divers, — | 75 |

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS

A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 14 JANVIER

LA RENTRÉE

Chambre des députés. — Rien de brillant, rien de caractéristique : sénateurs et députés avaient tout l'air de chercher une orientation qui leur fait complètement défaut. Aussi les impressions de couloirs étaient à peu près nulles. Les poignées de mains, congratulations et toutes les banales courtoisies échangées au retour des vacances et au début de l'année ne sauraient fournir d'utiles indications.

Plusieurs ministres ont fait leur apparition au Palais-Bourbon. M. Ribot était très entouré. On le questionnait sur la portée de sa lettre à la commission des douanes.

M. Floquet, dont la réélection ne rencontrait aucun obstacle, a longtemps causé avec les politiciens qui encombraient le salon de la Paix. La santé de l'ancien et nouveau président paraît sérieusement ébranlée.

Le troisième doyen de la Chambre a obtenu un vrai succès de curiosité durant le défilé entre la double haie des gardes républicains, escorté de quatre boulangistes, les quatre plus jeunes membres de la Chambre faisant fonctions de secrétaires.

Ce vétéran parlementaire, à la calotte légendaire, a rendu un hommage « fraternel » à ses deux anciens, MM. Blanc et de Kermenguy, éloignés de la Chambre par la maladie. Son allocution d'ouverture, sans aucun caractère politique, contient deux blâmes bien mérités, ma foi, par la Chambre. A chaque session on jette au panier les projets de réformes qui n'ont pas été votés à la session précédente. Et les commissions rivalisent de lenteur dans l'examen des travaux qui leur sont confiés.

Un bon point à ce Nestor parlementaire. Ses conseils dictés par une vieille expérience seront-ils suivis par la majorité ?

M. Floquet a été réélu président de la Chambre par 289 voix. Deux voix de plus que la moitié des députés.

MM. Casimir Périer, Peytral et de Mahy ont été élus vice-présidents.

Le scrutin pour l'élection du quatrième vice-président aura lieu à la prochaine séance.

MM. Lavertujon, Pichon, Philippon, Rabier, Boissy-d'Anglas, Jumel, de Montalembert, Despeyilles sont élus secrétaires.

Le quorum réglementaire n'étant pas atteint pour l'élection de trois questeurs, il sera procédé à un second tour dans la prochaine séance.

Au Sénat. — Rentrée plus incolore et plus triste qu'au Palais-Bourbon. Le comte Henri de Lur-Saluces qui présidait a remplacé l'allocution d'usage par une oraison funèbre. Le Sénat a perdu en effet, pendant les vacances de janvier, trois membres : MM. Peytral, vicomte de Saint-Pierre, Fouché de Careil.

A jeudi la prochaine séance et l'élection du bureau.

A signaler l'apparition de M. Jules Ferry qui a pris place auprès de M. Cazot et qui a parcouru les bancs du centre pour récolter des poignées de mains de ses amis.

M. Béral dont on avait annoncé la mort assistait à la séance.

UNE FUMISTERIE

Hier, à midi, la questure de la Chambre recevait la dépêche suivante : « Il m'est impossible de venir à la Chambre ; avais oublié que c'était aujourd'hui la réunion mensuelle de la Ligue pour l'émancipation de la femme, dont je suis le président. Tous mes regrets à mes collègues. »

» Signé : DE GASTÉ. »

Or, à une heure et quart, M. de Gasté arrivait au Palais-Bourbon pour présider, ce qui donnait un démenti à la dépêche ci-dessus.

L'EMPRUNT

L'Etat demandait 869 millions, on a souscrit 14 milliards et demi. Là-dessus les républicains s'écrient : que d'argent ! que d'argent ! comme Mac-Mahon, en face de la mer, disait : que d'eau ! que d'eau !

Mac-Mahon avait une excuse, il voyait vraiment de l'eau, beaucoup d'eau ; mais les républicains n'ont point vu les 14 milliards et leur enthousiasme est moins justifié.

Les journalistes parisiens savent très bien que cette souscription fantastique est un mirage ; les gros banquiers, qui à eux seuls ont couvert l'emprunt plusieurs fois, se promettent bien de revendre dans cinq ou six mois leurs titres avec prime. Au-dessous des gros établissements qui souscrivent directement, il y a quantité de financiers de moindre importance, qui eux aussi ne visent que la prime ; pour échapper à la réduction qui frappera le souscripteur naïf, ils embauchent de pauvres ouvriers sans ouvrage, les paient pour aller verser à leur place des souscriptions irréductibles. Il y a, en tout cela, un effroyable truage.

Cependant l'emprunt a réussi et son succès prouve la vitalité de la France et la puissance de son épargne. Émis à un taux inférieur, il aurait encore réussi et le contribuable français aurait réalisé quelques millions d'économies, mais la prime aurait été moins forte ; les banquiers, les juifs et autres tripoteurs d'argent n'auraient pas autant souscrit, et la République n'aurait pu jeter aux yeux des naïfs de la poudre dorée.

Un fait intéressant à noter, c'est la diminution du taux de l'argent.

L'Etat emprunte aujourd'hui à 3-25 0/0 ; il y a vingt ans, après nos désastres, il empruntait à 5 1/2 ou même à 6 0/0 en comptant le bénéfice des banquiers. Depuis cette époque, l'intérêt de l'argent est descendu successivement à 4 1/2, à 4, à 3 1/2 0/0 ; le voici à 3 1/4 et l'Etat aurait pu, s'il l'avait voulu, emprunter à 3 0/0.

Cette baisse du taux s'applique non seulement aux fonds d'Etat, mais à toutes les valeurs ; tel petit rentier qui possédait 5,000 fr., par exemple, n'en a plus que 4,000. Il y a là un phénomène économique digne d'attirer l'attention. Combien de gens travaillent pleins d'ardeur avec l'espoir de se retirer des affaires le plus tôt possible ! Ils auraient été riches il y

a vingt-cinq ans ; aujourd'hui, avec le même capital, ils n'ont qu'une modeste aisance, bientôt ils seront dans la gêne.

LA GLOIRE DE LA RÉPUBLIQUE

Ce ne sont de tous côtés que chants d'allégresse.

La République marche de triomphe en triomphe.

Elle augmente les impôts.

Elle accroît sa Dette.

Elle recueille des adhésions dans le parti conservateur, dans le haut clergé.

Elle reçoit le serment de quantité d'ex-oppo-

sants qui lui jurent de ne plus combattre son principe révolutionnaire.

Tout cela est, certes, de poids. Elle a plus encore à enregistrer dans le Bulletin de ses victoires.

Elle voit M. de Freycinet faire une rentrée triomphale au Sénat avec l'aide de toutes les Factions.

Enfin, elle obtient le rapatriement de M. Jules Ferry — l'ami de l'Allemagne.

Puis, pour clore cette magnifique liste d'honneur, Ranc devient sénateur, tout en restant le « soldat fidèle de la Commune ».

Chantons donc les succès de la République avec les Républicains et, pour mieux faire apprécier tout ce que la France en tirera de profits, empruntons aux feuilles républicaines les appréciations qu'elles donnent sur ces héros du jour.

Voici l'extrait que *l'Estafette*, dans sa querelle avec le *Matin*, a jugé opportun de reproduire en gros caractères :

« Serait-ce une indiscretion que de demander pourquoi M. de Freycinet a été choisi pour remplacer M. Jules Ferry ? »

« Aurait-il, par hasard, inventé un onguent spécial pour tuer les Chinois ? Dans ce cas, je comprendrais son élévation. Dans le cas contraire, je me demande à quoi répond cette élévation, sinon à la rage séculaire et historique qu'a notre beau pays de toujours chercher l'homme le moins apte à remplir une mission pour la lui confier. »

« Si on examine la carrière de M. de Freycinet, on s'aperçoit bien vite que cet homme d'Etat se recommande à l'attention de ses contemporains par trois faits principaux :

« En 1870, il organisa la *déserte nationale*, voulut jouer au général, dresser des plans, les faire exécuter, et contribua avec sérénité à nos désastres militaires. Les gens qui douteraient n'ont qu'à consulter l'enquête sur les actes de la Défense nationale, tome VI, page 104. Et ils verront comment d'Aurelles et Chanzy habillaient M. de Freycinet. Et d'un. »

« Plus tard, lorsqu'il a été ministre, il a inventé le fameux plan. Vous savez, ce plan de travaux publics qui n'exige guère pour son exécution qu'une petite somme d'une quinzaine de milliards, véritable *conception de toqué*, dont le résultat le plus clair a été d'obérer nos finances, d'installer au milieu du budget le déficit permanent et d'enfanter le chemin de fer électoral. Et de deux. »

« Enfin, M. de Freycinet a contribué à la *défaillance nationale* qui nous a fait perdre notre situation en Egypte. Et de trois. »

« Il s'est donc illustré par trois grandes fautes, »

« Comme militaire, »
« Comme ingénieur, »
« Et comme diplomate. »

« C'est peut-être suffisant pour le désigner au choix judicieux de M. le Président de la République. »

« C'est un peu mince pour conquérir au nouveau ministre la confiance de l'opinion. »

Tel est celui qui a su réunir les suffrages de toutes les nuances du parti.

PANAMA

PROPOSITION DE LOI POUR UNE LOTERIE NATIONALE D'UN MILLIARD

On se rappelle que le Congrès de l'Etat de Colombie a approuvé dernièrement les propositions faites par M. Wyse-Bonaparte relatives à l'achèvement du Canal de Panama, au nom d'un groupe important de financiers, et tendantes, par leurs combinaisons, à sauvegarder les intérêts des malheureux actionnaires et obligataires de cette entreprise.

Cette combinaison, qui a eu l'approbation d'un certain nombre de députés de toutes nuances, consiste en une loterie d'un milliard.

Six cents millions seraient consacrés aux travaux d'achèvement du Canal de Panama.

Quatre cents millions seraient consacrés à des lots.

La Société nouvelle n'ayant qu'un capital de 20 millions à rémunérer, le restant des bénéfices du trafic irait donc, pour la majeure partie, aux actionnaires et obligataires.

Cette combinaison est des plus sérieuses, car avant tout elle sauve les intérêts de tous les anciens porteurs de titres.

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'un nombre considérable de députés s'y soient ralliés et qu'elle rencontre même l'unanimité des membres du Parlement, car on épargnerait ainsi à la France une perte sèche de douze cents millions.

ROUGET DE LISLE

Il y a quelque temps, un journal de Paris annonçait déjà que les républicains se préparaient à célébrer, en 1892, le centenaire de la *Marseillaise*. Rouget de Lisle fut inhumé dans le cimetière de Choisy-le-Roi, et c'est là que devra avoir lieu la cérémonie, avec accompagnement de discours, de chants et... d'exhumation. Cette dernière partie du programme manquera peut-être un peu de gaieté.

Mais ce qui ne manquera pas d'être curieux dans ce nouvel étalage de discours et de chants patriotiques, c'est que Rouget de Lisle était un affreux réactionnaire. On tomba dans une erreur complète en transformant « le jeune officier du corps royal du génie » en farouche républicain.

L'erreur provint sans doute de ce que, dans son chant de 1790, il y mêla beaucoup de

« sang impur » et non moins de « hordes d'esclaves, de traîtres et de rois conjurés ». La confusion devint possible, et on prit pour l'expression de la pensée de Rouget ce qui n'était probablement qu'affaires de rimes et de mesures.

Ce chant d'ailleurs a été dénaturé et mal traduit. On a appelé la *Marseillaise* « le poème immortel de la grande épopée révolutionnaire ». Le jour où elle fut composée, il n'y eut pas dans l'esprit de l'auteur la moindre pensée politique ou révolutionnaire ; c'était un chant guerrier destiné à enflammer nos soldats courant à la frontière défendre le sol national envahi...

Rouget de Lisle était si peu républicain qu'il fut emprisonné comme suspect, pendant la Terreur, et ne dut son salut qu'à la chute de Robespierre, le 9 thermidor. C'est alors qu'il composa « l'hymne à la liberté ». Il avait failli être traîné à l'échafaud ; il célébrait sa délivrance.

Sous l'Empire, il dédia à l'Empereur le « Chant du Combat » ; en 1814, il chanta Louis XVIII :

« Dieu conserve le roi,
L'espoir de la patrie,
Qu'il fasse le bonheur de la France attendrie ! »

Après les Cent-Jours, il célébra de nouveau le retour des Bourbons dans un petit poème ayant pour titre : « L'Espoir des lys » ; puis il chanta le roi Henri IV dans son « chant héroïque » où l'on trouve cette strophe :

« Proscrit par des tyrans farouches
Dont il accusait les fureurs,
Son nom est banni de nos bouches,
Mais il reste dans tous nos cœurs ! »

Toutefois, Louis XVIII n'aimait guère les hommes qui avaient servi et encensé tous les régimes, et il ne consentit jamais à accorder à Rouget de Lisle la pension que celui-ci sollicitait. Ce ne fut que Louis-Philippe qui la lui donna en 1830. Mais le chant de 1792 n'en profita pas longtemps ; il mourut en 1836 ; il avait soixante-seize ans !

N'importe !... les républicains célébrant le centenaire et les vertus d'un réactionnaire, quelle douche d'eau froide pour leur enthousiasme !

LE BARON HAUSSMANN

Nous avons annoncé, lundi, la mort subite de M. le baron Haussmann.

L'ancien préfet de la Seine portait fort allègrement ses quatre-vingt-deux années : sa grande taille n'avait pas plié sous les fatigues des hivers, et sa figure maigre et pâle, aux pommettes saillantes, au front élargi par l'âge, était, comme autrefois, droite et fière, s'animait avec une ardeur presque juvénile.

De nombreux chagrins étaient venus s'abattre sur lui : c'était, l'an dernier, la mort de sa fille, M^{me} Dolfus ; puis, le mois dernier, la

mort de sa femme, née La Harpe ; quant à la seule fille qui lui restât, M^{me} Pernety, elle était retenue dans le Midi par une grave maladie.

Samedi, il avait assisté aux obsèques solennelles du grand-duc de Leuchtenberg, la poitrine constellée de décorations ; car il avait presque tous les ordres de l'Europe avec le grand-croix de la Légion d'honneur.

Dimanche soir, il avait réuni quelques amis à sa table, et s'était montré causeur animé.

Vers onze heures, une légère indisposition s'empara de lui ; son valet de chambre alla chercher son médecin, qui était absent, puis il demanda un autre docteur.

Quand ce dernier arriva dans la chambre du malade, le baron était en proie à une congestion subite, et tout remède était devenu inutile : dix minutes après, tout était fini. Le baron était mort, brusquement étouffé, sans un cri.

Le baron Haussmann était préfet de la Gironde lorsque Napoléon III l'appela à la préfecture de la Seine.

Nous ne pouvons, en quelques lignes, retracer sa brillante carrière, toute de dévouement, d'honneur, de labeur et de loyauté.

Il nous suffira de dire que le « grand baron », comme on aimait à l'appeler à l'étranger comme en France, a été pendant 47 années, de 1853 à 1870, le vice-empereur de Paris pour ainsi dire ; il a rempli les fonctions de maire central, sous l'inspiration directe et immédiate de Napoléon III, dont il était, pour la circonstance, le bras droit ; et, dans un continuel accord avec l'Empereur, il a présidé et dirigé l'administration, l'agrandissement et la transformation de cette capitale, la laissant désormais, sans conteste, la capitale du monde entier.

Homme d'Etat aux larges vues, aux conceptions nettes, il a constamment refusé les situations politiques qui lui semblaient incompatibles avec l'accomplissement de son œuvre, consacrant ainsi toute sa vie à l'achèvement des gigantesques travaux d'utilité qui feront sa gloire.

INFORMATIONS

Ils vont bien les petits jeunes gens.

Une statistique récente établit que, dans notre capitale, plus de la moitié des arrestations frappe aujourd'hui des mineurs.

Il se commet deux fois plus de crimes et délits entre quinze et vingt ans qu'entre vingt et quarante.

En une seule année, on a relevé 30 assassinats, 39 meurtres, 3 parricides, 2 empoisonnements, 44 infanticides, 4,212 coups et blessures, 25 incendies, 153 vols, 80 attentats à la pudeur, 458 vols qualifiés, 41,862 délits simples.

En tout, près de dix-sept mille crimes et délits de tous genres !

Suivant les *Débats*, neuf personnes qui se sont aventurées avant-hier sur la Seine auraient trouvé la mort.

L'AFFAIRE FOURROUX

On télégraphie de Toulon, 12 janvier :

« Les amis de M. Fourroux tentent d'organiser dans tout le département un vaste pétitionnement en faveur de l'ex-maire de Toulon.

« Ces pétitions, qui demanderont la commutation de la peine, seront adressées au Président de la République.

« Comme conséquence du procès Fourroux, on s'attend à la démission collective de la municipalité. »

C'était hier jour de l'an pour les Russes, Grecs, Roumains et autres peuples qui n'ont pas adopté le calendrier grégorien.

A cette occasion, des services religieux ont été célébrés à l'église russe de la rue Daru et à l'église roumaine de la rue Jean-de-Beauvais.

NOUVELLE VICTOIRE AU SÉNÉGAL

Le sous-secrétariat d'Etat aux colonies a reçu la dépêche suivante de Saint-Louis, 14 janvier :

« La petite troupe du colonel Archinard vient encore de rencontrer et de battre les forces d'Ahmadou à Youri, à 30 kilomètres de Niore. »

Youri, d'après la carte du Sénégal dressée par les capitaines Monteil et Binger, est située à une trentaine de kilomètres au sud-ouest de Niore, tandis que Koriga, où a eu lieu le combat du 30 décembre, est, au contraire, à 40 kilomètres à l'ouest.

Youri, qui a été visitée par Mage et Quentin en 1866 et Oscar Lenz en 1880, est sur la route qui mène de Niore au Sénégal.

Il semble ainsi que la petite troupe du colonel Archinard a attaqué et battu les contingents d'Ahmadou dans leur retraite sur le Sénégal où les ramenait Ali-Boury.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LA FÊTE DE NUIT

La fête de nuit sur la glace, annoncée lundi et qui devait avoir lieu tout d'abord hier soir, est remise pour cause de dégel.

Malgré ce contre-temps et ce contre-ordre, quelques curieux s'étaient rendus au pont Napoléon pour regarder patiner quatre ou cinq jeunes gens munis de lanternes vénitiennes. Des lanternes avaient été plantées également

de ci de là pour simuler une enceinte, et un grand feu avait été allumé sur la berge de la gare.

La glace reste assez forte ; mais il y a par dessus une certaine quantité d'eau qui nuit au patinage et rend les chutes désastreuses pour les... fonds de pantalons.

Que les patineurs philanthropes ne se désolent pas trop, cependant ; le froid est toujours assez vif, et le vent persiste à souffler du nord. Le baromètre n'a aucune tendance à la baisse.

ECOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR

Ainsi que nous l'avons signalé hier aux dernières nouvelles :

Par décision ministérielle du 10 janvier 1891, M. Trémeau, lieutenant-colonel de cavalerie hors cadres, breveté, employé dans le service de l'état-major, est nommé commandant en 2^e de l'Ecole d'application de cavalerie.

C'est par erreur que dans notre numéro du 5 janvier nous n'avons porté que trois élus à la Chambre consultative des Arts et Manufactures de Saumur.

C'est quatre membres qu'il faut lire. Ce sont MM. Piecherit, Vinsonneau, Girard (Achille) et Bourguignon.

MÉDAILLE MILITAIRE

Par un récent décret, M. Antonini (Auguste), gendarme de la brigade de Saumur, a reçu la médaille militaire ; 24 ans de service, 2 campagnes.

NOMINATION D'INSTITUTRICE

M^{me} Pommier, institutrice adjointe à Saumur, est nommée institutrice publique à Mazières.

RENOI DE LA CLASSE

La classe de cette année sera, assure-t-on, renvoyée quelques mois avant l'époque réglementaire, pour faciliter l'application de la loi établissant le service militaire de trois ans.

LA DISPENSE DES FRÈRES SÉPARÉS PAR MOINS DE TROIS ANS D'ÂGE

Nous rappelons à nos lecteurs qui nous demandent souvent des explications sur l'application de la loi du 6 novembre dernier, que l'aîné, pour faire bénéficier le cadet de la dispense, doit être présent sous les drapeaux « au moment de l'incorporation de ce dernier ». L'aîné doit donc demander son maintien sous les drapeaux jusqu'à l'arrivée de son frère. Il ne doit pas profiter de la libération anticipée s'il veut conférer la dispense à son frère.

TERRIBLE ACCIDENT EN LOIRE

Trois personnes noyées

Les personnes qui s'aventurent sur la glace couvrant les fleuves ou les rivières qui ont un

BÉBÉ - ROSE

Par André GODARD

— Oui, mais j'ai hésité. La première fois que je vous proposai cet intitulé à Béport, vous m'avez répondu que vous préféreriez attendre ; l'entreprise vous paraissait vague, interlope, disons le mot, et vos scrupules d'ancien magistrat...

— J'ai réfléchi, et du moment qu'il s'agit d'une spéculation honorable... Dame ! vous me l'avez affirmé.

— Oh ! très honorable. C'est convenu, jamais de tripotages. Je n'ai pas l'intention de trainer le nom de ma famille dans le ruisseau, vous pouvez le croire.

— Alors, va pour Eudore Papillon et Remo van Derben !

Remo ne répondit pas. Il paraissait songeur et machinalement secouait la cendre de son cigare sur le marbre de la cheminée.

— Voyons, reprit son interlocuteur, vous me cachez quelque chose. Parlez franchement ; préférez-vous que je vous laisse la préséance ?

Remo van Derben et Eudore...

— Oh ! je n'y tiens pas du tout.

— Alors, quoi ?

— Je crains de vous froisser en vous proposant...

— Dites toujours.

— Eh bien ! voici. Vous serait-il indifférent d'ajouter une particule à votre nom ?

— Eudore de Papillon ? ah ! ça, jamais.

— Non ; ça ne va pas ; mais Eudore de... de Blancmont ou de Montnoir, n'importe quoi !

L'ancien magistrat se leva solennel.

— Monsieur, dit-il, la noblesse n'est pas une chimère, comme l'a fait remarquer Despréaux ; je respecte profondément la vraie ; mais quant à l'autre... Vous m'étonnez, vous qui portez un nom réellement aristocratique, de me proposer une imposture semblable.

— Permettez, il s'agit...

— Remier le nom de Papillon que des aïeux honorables...

— Permettez, vous me comprenez mal. Il s'agit seulement de l'intitulé du Pari-Libre ; je vous propose de prendre un nom de guerre, voilà tout.

— A quoi bon ?

— C'est un usage dans le monde du sport.

— Cela ne m'obligera pas à changer ma signature en dehors de l'agence ?

— Pas du tout.

— Enfin, nous en reparlerons ; j'ai besoin de consulter là-dessus M^{me} Papillon.

— Soit, mais il faudra vous décider vite. Nous commençons à fonctionner le 15 novembre ; nous n'avons plus que trois semaines pour lancer l'agence.

— Pourquoi le 15 novembre ?

— Mais songez donc que la saison des courses s'achève à la mi-décembre ; il ne nous restera qu'un mois d'exploitation. Si l'affaire est en bon train à la clôture, eh bien ! nous vendons le Pari-Libre à gros bénéfices.

Remo allait poursuivre, mais l'entrée d'un valet l'interrompit :

— On demande ces messieurs au salon.

— Ce sont ces dames, sans doute, qui m'attendent pour les accompagner aux Fantoccini, dit Remo à son associé ; venez vous ? Nous parlerons affaires demain.

— VIII

Remo logeait dans une maison meublée de la rue Lepelletier. Il dormait profondément, ce

matin-là, quand on frappa à sa porte ; il se leva pour ouvrir, le garçon de service lui remit une carte sous enveloppe qu'un monsieur venait de déposer au bureau. Remo reconnut l'écriture de son associé, brisa l'enveloppe et se recoucha pour lire plus commodément. La carte contenait ces quelques lignes au crayon :

« Je vous retrouverai à une heure au Pari-Libre. Nous signerons l'acte d'association. Tout va bien ; j'ai parlé à ces dames de votre proposition d'hier ; elles ne voient pas d'obstacle. Que diriez-vous de ce nom : Eudore de Valmeur ? Bien à vous, E. V. »

Remo sauta du lit et regarda la pendule ; elle indiquait midi moins dix. Sa toilette fut rapide, sans les mille petits soins qu'elle comportait d'ordinaire ; il resta seulement cinq minutes devant la glace, à se savonner les mains, tout en méditant la distribution de sa journée. Puis, le dernier coup de doigt donné à la cravate, il jeta précipitamment un dossier dans sa serviette et sortit.

Son premier arrêt fut à un bureau de poste du boulevard où il libella une carte-télégramme à l'adresse de Roger Langris, l'ami qui lui avait procuré des entrées, la veille, aux Fantoccini. Roger était un camarade d'enfance

courant assez rapide, ne sauraient prendre trop de précautions. S'il est des endroits où la glace est épaisse, il en est d'autres où elle est trop mince pour supporter le poids d'une personne, car l'eau gèle difficilement là où elle acquiert une grande vitesse. C'est ce qui explique le terrible accident dont ont été victimes, dans l'après-midi de dimanche, trois personnes de Gennes.

A Gennes, la Loire est complètement prise, et un grand nombre de personnes ont pu, depuis quelques jours, passer sans accident d'une rive à l'autre.

Dimanche, un passeur avait eu l'idée d'établir sur le fleuve un moyen de locomotion très original. Un traineau, attelé d'une bourrique, soigneusement ferrée à glace, faisait la navette entre les deux bords. A chaque voyage le véhicule était plein.

M. l'instituteur de Gennes et ses deux enfants avaient eu, comme les autres, l'envie de franchir la Loire; mais, comme il n'y a aucune place vacante dans le traineau, ils ont voulu passer à pied.

Croyant la glace assez résistante partout, ils ont commis l'imprudence de s'éloigner du chemin suivi par le passeur et sa bourrique. Tout à coup la glace a cédé sous leurs pas et tous trois ont disparu. Impossible de leur porter secours: ils avaient été emportés par le courant.

Nous ignorons si on est parvenu à repêcher leurs cadavres. (Petit Courrier d'Angers.)

LES ÉCLIPSES DE 1891

D'après les observations de l'Observatoire du Vatican, nous aurons deux éclipses de soleil, deux éclipses de lune et un passage de la planète Mercure devant le soleil; ces phénomènes célestes seront visibles aux époques suivantes: Dès le lever du soleil du 10 mai, on remarquera Mercure placé devant le soleil comme un point noir; il marchera de l'Orient à l'Occident, en sortira de l'orbite du soleil à 5 h. 39 m.

Le 23 mai, on verra la fin d'une belle éclipse totale de lune.

Le 6 juin, nous pourrions observer comme éclipse partielle importante une éclipse annulaire de soleil.

Enfin le 15 novembre nous aurons une éclipse de lune remarquable par sa durée, et dont aucune des phases ne nous échappera.

Ce qui rendra cette observation plus curieuse, c'est qu'elle coïncidera avec une pluie de météores de Lion.

PRIX DU PAIN A CHINON

Boulangeries de Chinon, les 3 kil., fr. 95
Boulangerie économique, 90

A Saumur, le prix du pain est toujours à 1 fr. 05 les 3 kil.

que Remo, après dix ans de séparation, avait retrouvé un soir dans une brasserie de Montmartre. Fils d'un avoué d'Amiens, Roger Langris faisait du journalisme en amateur, rédigeait la chronique théâtrale de deux illustrés et collaborait à des revues de fin d'année.

Remo lui écrivit pour le prier de citer dans sa prochaine chronique, parmi les gens reconnus à la première du *Roman du Renard*, M^{me} et M^{lle} E. de Valmeur, la femme et la fille d'un des directeurs du *Pari-Libre*.

Cela fait, le jeune homme passa chez un papetier et commanda des en-tête portant le nom de l'agence et celui des deux administrateurs, puis une griffe reproduisant la signature sociale. Vers une heure, il entra au siège du *Pari-Libre*; M. Papillon n'était pas arrivé.

Les deux pièces d'entresol qui servaient de bureaux gardaient une odeur de menuiserie neuve, de tapisserie humide. Les casiers en bois blanc, la large table fraîchement vernie restaient vides, attendant l'installation. Dernière les vitres des fenêtres s'ouvrant sur la rue du Quatre-Septembre apparaissait le dos de l'enseigne gigantesque. La porte de l'une des pièces portait cet avertissement: *Le public*

ANGERS. — *Souscription de la presse angevine au profit des pauvres de la ville d'Angers.* — En présence de la rigueur de la saison, les journaux d'Angers se sont réunis, dimanche 11 janvier courant, dans le but d'aviser aux moyens de créer des ressources exceptionnelles pour venir en aide aux pauvres de la ville.

Etaient présents: *l'Anjou*, le *Journal de Maine-et-Loire*, le *Patriote de l'Ouest*, le *Petit Courrier*, le *Ralliement*, l'*Union de l'Ouest*.

Les décisions suivantes ont été prises:

1^o Une souscription publique est ouverte, dans tous les journaux, au profit des pauvres.

2^o Un Comité, composé des directeurs des six journaux, est chargé de la répartition.

3^o Les fonds seront répartis ainsi qu'il suit: Un tiers au Bureau de bienfaisance;

Un tiers à Messieurs les curés des paroisses d'Angers;

Un tiers aux autres œuvres dont la liste sera ultérieurement dressée.

PREMIÈRE LISTE. — *l'Anjou*, le *Journal de Maine-et-Loire*, le *Patriote de l'Ouest*, le *Petit Courrier*, l'*Union de l'Ouest*: ensemble 700 francs.

Conférences militaires. — La série des conférences militaires faites aux officiers de la réserve de l'armée territoriale a commencé samedi dernier.

Cette première conférence a eu lieu à huit heures du soir, dans une salle du Cercle militaire, boulevard de Saumur. Elle a été faite par un capitaine du 135^e régiment d'infanterie.

M. le général de brigade Mourlan avait tenu à venir présider cette première réunion.

Les officiers étaient fort nombreux.

Les effets du froid. — Samedi soir, pendant le deuxième acte de *Faust*, un lieutenant de cuirassiers, qui se promenait au foyer du théâtre, est tombé raide sur le plancher.

L'évanouissement n'a duré que quelques instants.

Dimanche, vers cinq heures, au concert de la *Société des Amis des Arts*, un jeune homme d'une quinzaine d'années s'est trouvé tout-à-coup indisposé. On a dû le transporter à son domicile.

UN HOMME MORT DE FROID

On rapporte que le messager de Sceaux, venant à Angers dans la nuit du 9 au 10 janvier, a été trouvé mort dans sa voiture par les gens d'une auberge, où le cheval s'était arrêté de lui-même.

TREMBLEMENTS DE TERRE

On écrit de Châtillon-sur-Sèvre, auprès de Cholet, que le 7 janvier, vers 7 heures du soir, on a ressenti une secousse de tremblement de terre, dans un rayon assez étendu. Il

n'entre pas ici. L'autre était partagée en deux par un grillage; au-dessus d'une étroite ouverture ménagée dans le treillis, on lisait: *Caisse*.

Remo entra dans la pièce dont il avait fait son cabinet; il jeta sa serviette sur la table, son ulster et son chapeau sur un des fauteuils de cuir rangés le long du mur, et s'agenouilla devant le poêle pour l'allumer. Au bout de dix minutes, une tiédeur agréable remplissait l'appartement; le jeune homme s'assit devant son bureau et se mit à paperasser en attendant le père de Thérèse.

Remo, ce réfractaire incapable d'accepter un rôle de commis ou de clerc sous des ordres étrangers, se plaisait au contraire à se sentir ici chez lui, dans cette agence qu'il avait créée, et dont le succès était hasardeux. Il se sentait très libre, franc-tireur et non enrégimenté dans la lutte pour la vie.

Après avoir relu quelques lettres et parcouru les trois ou quatre journaux de sport auxquels il avait abonné l'agence, Remo attira son fauteuil auprès du poêle, poussa le paillason du bureau sous la porte d'où venait un courant d'air, alluma un cigare et se mit à rêver paresseusement, en attendant son associé.

(A suivre.)

y a 15 jours, c'était dans la Loire-Inférieure, aux environs de Nantes, qu'on signalait un tremblement de terre. Puis, peu après, des nouvelles semblables venaient de la Sarthe et de la Mayenne.

LE MANS. — M. Villeu, député conservateur de la Sarthe, a rendu compte, dimanche, dans une réunion publique au Mans, de son mandat; quatre ou cinq cents électeurs y assistaient.

M. Villeu a résumé son programme en quelques mots: « Je ne veux ni une République cléricalle, ni une République radicale, mais une République libérale. »

Sur une interruption insultante pour les Sœurs de Charité, il a répondu au milieu des applaudissements qu'il plaignait sincèrement ceux qui ne comprenaient et n'admiraient pas leur dévouement.

Peut-être le député de la Sarthe n'a-t-il pas osé flétrir assez énergiquement le droit d'accroissement, qu'il propose de remplacer par une taxe unique de main-morte de 20 0/0.

Finalement, après une discussion assez tumultueuse, la majorité de l'assemblée a clairement manifesté sa confiance à M. Villeu.

RENNES. — On écrit de cette ville, 12 janvier:

« Le froid est devenu ici d'une rigueur extrême. Il n'avait pas encore fait aussi froid que la nuit dernière. Dans nos jardins, les camélias et les magnolias sont morts. Dans la campagne il y a des châtaigniers qui ont éclaté. Les choux dans les champs sont en putréfaction.

» Les vieillards de notre ville succombent en grand nombre. Il y a eu hier dix-huit enterrements, chiffre énorme pour Rennes. »

ACCIDENTS OBLIGATOIRES

On nous informe que l'école communale et très laïque et obligatoire de Verruyes (Deux-Sèvres) a été, par suite d'un défaut de surveillance, le théâtre de plusieurs graves accidents depuis peu de temps.

Au cours d'une petite récréation de la classe du matin, les enfants, abandonnés sans surveillance par l'instituteur et par sa femme, adjointe officielle du mari, s'introduisirent dans la salle de classe. L'un d'eux, un enfant de sept ans à peine, en jouant avec le poêle, mit le feu à ses vêtements. Vainement ses camarades cherchèrent à l'éteindre; vainement ils crièrent: « au feu, au feu! » personne ne vint. La pauvre petite victime, obéissant à l'instinct de la conservation, sortit dans la cour, cherchant de l'eau: elle ne trouva que des glaçons sur lesquels elle se roula dans des convulsions affreuses. L'instituteur manqua toujours à son poste. Quand enfin il arriva, il était trop tard. Le malheureux enfant, conduit chez ses parents, y expirait dans leurs bras, quelques heures après, dans d'atroces souffrances.

Dans la même école, et depuis peu de temps, un autre enfant eut la jambe cassée; un troisième, jeté à terre et piétiné sur le ventre par un camarade, dut garder le lit durant de longues semaines.

Supposez l'ombre seule de pareils faits planant sur une école congréganiste, voyez-vous les pauvres Frères ou les pauvres Sœurs décriés d'immoralité, d'ameutes, de prison, de dommages-intérêts, interdits pour toujours, traînés aux gémonies par tous les organes de la presse juive et maçonnique?

O bienfaisante et toujours indomne laïcité!

Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique

Paris, 14 janvier, 12 h. 59.

L'Officiel publie un rappel de médaille d'argent décernée au docteur Farges, professeur de clinique à l'École de médecine d'Angers, pour ses travaux sur l'épidémie de 1889.

Une médaille d'argent est décernée au docteur Bouchard, de Saumur, au docteur Lieutaud, d'Angers, à M. Mauschal, médecin-major du 2^e pontonniers à Angers, pour récompenser leur zèle dans la propagation de la vaccine.

HAVAS.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 13 janvier 1891.

Les tendances de la Bourse, un peu faibles au début, s'améliorent en clôture. Le 3 0/0 fait 95.25; le 4 1/2 0/0 105.05.

On cote le Crédit Foncier 1,202.

La Banque de Paris fait preuve d'une excellence tenue à 848.75. Le chiffre de 203 millions souscrit par cette Société à l'emprunt du 10 janvier est d'autant plus remarquable qu'elle n'a pas de comptes de dépôts.

Le Crédit Lyonnais dont la participation à l'emprunt a mis en lumière les extraordinaires ressources progresse à 835.

La Banque d'Escompte se traite en grande faveur à 562. Cet établissement prépare en ce moment plusieurs importantes affaires dont on attend de sérieux résultats.

Le Crédit Mobilier, très fermement tenu, clôture à 425.

La Société Générale garde son courant d'affaires habituel à 495.50.

Les obligations de première hypothèque des Chemins de Fer de Linarès à Almería se sont négociées à 250 fr. Le placement ressort à près de 6 0/0. La rectification du traité proposé par la Compagnie de Fives-Lille et acceptée par le gouvernement espagnol n'impose pour le service de ces 96,000 obligations une charge kilométrique de 6,000 fr., somme bien inférieure aux bénéfices de la ligne.

On remarque l'animation des mines d'or de Saint-Antoine: l'action est demandée à 52.50. La spéculation est étrangère à ce mouvement que justifient amplement les bonnes nouvelles venues de la mine et l'approche du dividende.

Les Chemins Economiques restent à 417.

Plus de sommeil!

Jouancy (Yonne), le 19 septembre 1890. — Je suis très satisfait de vos *Pilules Suisses*; j'avais des renvois, des crampes d'estomac, je ne dormais plus et la nourriture ne digérait pas. Depuis que j'ai pris vos *Pilules Suisses*, tous ces maux ont disparu et je suis complètement guéri. Je vous autorise à publier ma lettre. (Sig. lég.) H. DUMONT, chez M. Heurley.

A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

Contre la TOUX et la COQUELUCHE le Sirop pectoral de Nafé de Delangrenier sera donné avec succès et sécurité aux Enfants, car il ne contient ni opium, morphine ou codéine, dont les dangers sont signalés par le corps médical entier. Dépôts dans toutes les pharmacies. Prix 2 fr.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE
Et Alcoolat composé
De A. RIVAUD
Chimiste breveté, à SAUMUR
Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.
L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le *pityriasis* (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.
Lire la notice, envoyée franco sur demande.
Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout: pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean, Saumur

Pois sup^{er}, la boîte, p^o 6 personnes. 0.85
— — — — — 3 personnes. 0.50
Haricots verts supérieurs, la boîte, pour 6 personnes. 0.85
Haricots verts supérieurs, la boîte, pour 3 personnes. 0.50
Asperges de 1^{re} qualité à la boîte. 1.30
— — — — — très grosses d'Argenteuil. 2.50
Jardinière, Macedoine Fonds d'artichauts, Tomates.
Choucroute de Strasbourg.
Nous appelons l'attention de nos clients sur l'article *Foies gras et Pâtés de gibiers* dont c'est la pleine saison, qui sont d'une qualité tout à fait irréprochable.
Baisse de prix: Sucre, 1 fr. 05 le kilog.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Par jugement du 12 janvier 1891, le sieur Cornil, marchand de poissons à Saumur, a été déclaré en état de faillite ouverte, provisoirement au jour du jugement.

M. Milon a été nommé juge-commissaire, et M. Doussain syndic provisoire.

Pour extrait, Le Greffier, COLLIN.

Liquidation Judiciaire TALUCHET

MM. les créanciers de la liquidation judiciaire du sieur Taluchet, chapelier, demeurant à Montreuil-Bellay, sont avertis de nouveau qu'ils doivent, dans le délai de quinze jours à partir d'aujourd'hui, se présenter en personne, ou par fondé de pouvoirs, à M. Doussain, demeurant à Saumur, liquidateur définitif, et lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Saumur.

La vérification des créances commencera le mardi 20 janvier 1891, à 10 heures du matin, au Tribunal de Saumur, en la salle des faillites, devant M. Milon, juge-commissaire, et sera continuée sans interruption.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-iquée par un fondé de pouvoirs muni d'une procuration enregistrée.

(36) Le Greffier, COLLIN.

Etude de M^e HENRI LECOY, avoué à Saumur, rue Pavée, n° 4.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le six novembre 1890, enregistré,

Il appert :

Que M^{me} Henriette Clavereau, épouse du sieur Jean-Benjamin Boissonneau, propriétaire, demeurant à Douvy, commune d'Épieds,

A été déclarée séparée de corps et de biens d'avec ledit sieur Boissonneau, son mari.

Pour extrait certifié conforme par le soussigné, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, et de ladite dame Boissonneau.

Saumur, le 12 janvier 1891. LECOY.

Etude de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire (Maine-et-Loire).

A VENDRE

A l'amiable

I. — VILLE DE SAUMUR UNE GRANDE ET

BELLE MAISON

De construction récente

Située rue Beaurepaire, n° 28, autrefois occupée par M. MÉNAGÉ, marchand de rouennerie.

II. — Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent

UNE

JOLIE PROPRIÉTÉ d'agrément

Située dans le bourg de Saint-Florent, sur le bord du Thouet

Comprenant : maison d'habitation et servitudes et très beau jardin d'une contenance de 6 ares.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, soit à M. LANGLOIS, expert-comptable à Saumur, soit à M. MÉNAGÉ, directeur de l'Usine à Gaz d'Alais (Gard), soit à M^e BEAUMONT, notaire.

AVIS

Les créanciers de la succession de M^{me} veuve DU BAUT, propriétaire au Coudray-Macouard, sont invités à faire toucher les sommes qui leur sont dues en l'étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur, de 9 heures à 11 heures.

Etude de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé.

VENTE MOBILIÈRE Après décès.

Le DIMANCHE 25 JANVIER 1891, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, à Neuillé, en une maison dépendant de la succession bénéficiaire de M. Alexandre-Urbain MASSÉ, décédé, propriétaire à Vieil-Baugé, le 23 avril 1890, dans la maison appelée maison Daudet,

Il sera, par le ministère de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé, procédé à la vente, aux enchères publiques, des meubles et objets mobiliers dépendant de la succession bénéficiaire dudit M. MASSÉ.

On vendra notamment :

Plusieurs lits, tables, chaises, fauteuils, pendules, glaces, commodes, buffets, armoires, objets d'art;

85 draps, nappes, serviettes, torchons;

Vins blanc et rouge, bouteilles et fûts;

32 couverts en argent, 6 cuillères à ragoût en argent, 9 cuillères à café, 2 salières, un sucrier, un dé, le tout aussi en argent, 4 boucles d'oreilles en or, une croix en or, 2 anneaux en or, une petite chaîne et une épingle en or, une montre en argent;

Instruments de jardinage, charrette, équipages, orangers, et autres bons objets

L'argenterie sera exposée les dimanche, lundi et mardi 18, 19 et 20 janvier 1891, dans ladite maison, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

Pour insertion légale : MARCOMBRE.

M^e BRAC, notaire à Saumur, demande un PETIT CLERC, sachant très bien écrire.

A VENDRE

En bloc, par adjudication

Par M^e TAMAZACQ, notaire à Verzy (Marne), le 25 Janvier 1891, à VILLERS MARMERY, près Reims,

Domaine Viticole ET AGRICOLE

Comprenant : maison de maître, celliers, vendangeoirs, caves, 26 hectares de terre, 7 hectares de bois et 8 hectares 90 ares de VIGNES, produisant raisins noirs et blancs qui fournissent un vin très renommé, semblable aux meilleurs crus de la Champagne. Ancien cépage champenois, sans mélange.

Mise à prix : 150,000 fr.

S'adresser à M^e TAMAZACQ, notaire à Verzy, près Reims.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

UNE MAISON

AVEC JARDIN

Située rue d'Alsace, n° 3,

Actuellement occupée par M^{me} veuve LAUMONIER.

S'adresser à M. JOUSSEAUME, même rue, n° 4. (40)

A Louer présentement

MAISON

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 12.

S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (822)

TAILLE DES ARBRES & entretien des Jardins

Victor MONTAUDON

Horticulteur-Fleuriste

Rue de Poitiers, n° 39, SAUMUR

SUCCESSION DE M^{me} V^e GAUGAIN

Plantes d'ornement, Fleurs coupées et en pot, Bouquets pour fête et mariage, Corbeilles.

CIDRE doux, 25 f., 230 lit., MAUGET, propriétaire à Nozay (Loire-Inférieure). (940)

IMPRIMERIE P. GODET

SAUMUR — Place du Marché-Noir — SAUMUR

Impressions commerciales et administratives

CARTES DE VISITE

Table with 2 columns: Description of printing services and prices. Includes 'Imprimées', 'Gravure sur pierre', 'Gravure cuivre ou taillédouce'.

Cartes visite deuil, bordures toutes grandeurs Enveloppes fermoir pour cartes de visite : 0,90.

Hôtel-Restaurant des Trois-An cres

Ancienne Maison GUÉRINEAU

LIGNAIS, Succ^r

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50

Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Diners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR.

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Diners sur commande. — On porte à domicile

PRIX MODÉRÉS

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1840, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

Articles de Noël & du Jour de l'An

CONFISERIE MARRONS GLACÉS

Bonbons de chocolat

Fruits glacés

GATEAUX

DE NOËL

* Les Boîtes, Cartonnages et Sacs à Confiserie de la Maison ne portent aucun nom.

ARTICLES DE LUXE

Bonbonnière cartonnage riche Porcelaine, Faïence

VANNERIE

Et autres objets variés, etc.

Dans nos Magasins, à partir du 22 Décembre.

MAISON P. ANDRIEUX

ÉPICERIE PARISIENNE Imbert et Fils

EAUX-DE-VIE

Table with 2 columns: Type of brandy and price per liter. Includes Marmande, Armagnac, Cognac, Boulestin, Fine-Champagne.

Liqueurs de marque

Table with 2 columns: Type of liqueur and price per liter. Includes Guignolet Combier, Liqueur Galliet, Chartreuse jaune, Bénédictine, Curaçao Focking, Triple sec Cointreau, Anisette Marie Brizard.

RHUMS D'IMPORTATION DIRECTE

Table with 2 columns: Type of rum and price per liter. Includes Martinique, Sainte-Lucie, Jamaïque, très vieux.

Table with 2 columns: Type of spirit and price per liter. Includes Absinthe Pernod, Amer Picon, Vermouth Noilly exportation, Malaga, Madère, Frontignan.

Pépinières Sud-Ouest

DOMAINE de SAINT-SOLIN-sur-BIRONNE FELIX CARRIERE Propriétaire, ancien élève de l'École Polytechnique et de l'École Forestière, Membre du Comité central des Phylloxera de la France-Inférieure.

VIGNES AMÉRICAINES

PLANTS RACINÉS, GREFFÉS, ENTIÈREMENT SOUDÉS. Authenticité, fraîcheur et dimensions garanties. Adresse postale et télégraphique : CARRIERE, Royan (Charente-Inférieure). Représentant pour les provinces de l'Angoumois et de Saumur : M. BAUGÉ, Végétariste, à Rochefort-a.-Loire. Env. des catalogues sur demande.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.